

Charte de territoire **2022-2040**

Sommaire

3

Le projet de territoire : des engagements politiques et une feuille de route

4

Quelques éléments de diagnostic du territoire

6

Un contexte mouvant et incertain

7

Comment est élaboré le projet de territoire ?

9

Les 7 valeurs et principes qui sous-tendent les politiques publiques mises en œuvre par les communes et l'agglomération

12

Les 5 orientations politiques

15

Les objectifs stratégiques

25

La gouvernance

Le projet de territoire : des engagements politiques et une feuille de route

Le projet de territoire a pour objectif de donner du sens à l'action publique menée sur le territoire d'ARCHE Agglo. Le Président, les Maires et le Bureau communautaire s'engagent à le porter en faveur d'un développement durable et harmonieux du territoire.

C'est avant tout un document politique et fédérateur : un document de référence pour les élus, les agents des communes et de l'agglomération et les habitants du territoire.

Le projet de territoire porte sur toutes les problématiques du territoire relevant des compétences des communes et de la communauté

d'agglomération « ARCHE Agglo » et également de l'Etat, de la Région et du Département dont les politiques concernent notre territoire. C'est notamment le cas en matière de mobilité, d'éducation, de formation ou encore d'action sociale.

C'est un projet global de développement. Il aborde tous les domaines qui concernent la vie des habitants, des entreprises, de tous les acteurs qui y résident ou y travaillent : l'environnement, l'économie, les services à la population, l'agriculture, le tourisme, l'habitat, la culture, les loisirs...

HORIZON
projet de territoire

2

3



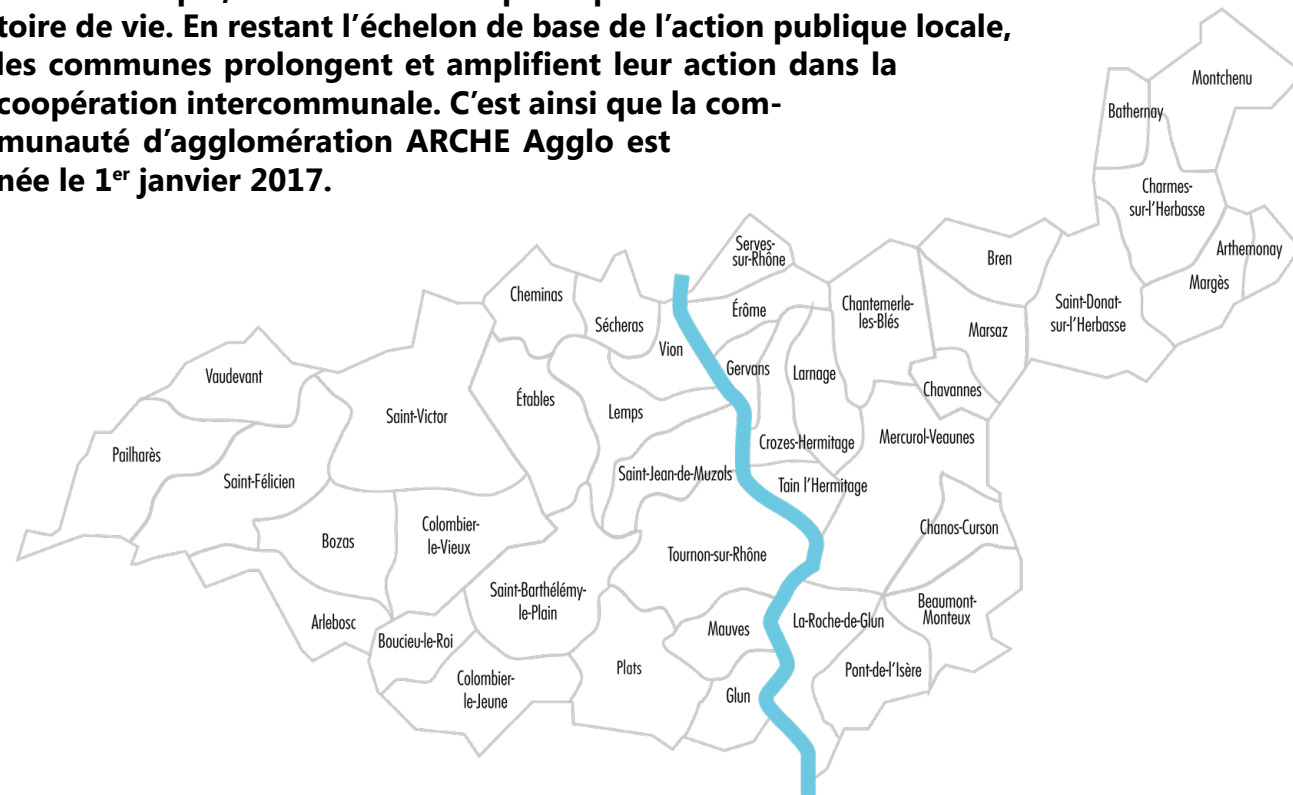
La charte définit les orientations de l'action publique à moyen terme (10/15 ans), des objectifs à atteindre afin d'aider aux choix de priorités d'actions et de déterminer les moyens financiers et humains à affecter cohérents avec ces choix.

Elle est le cadre de référence de toutes les actions publiques. En cela, elle est un « contrat collectif » liant les parties prenantes du territoire et qui permet d'encadrer et de rendre cohérentes les actions actuelles et les nouvelles initiatives.

Quelques éléments de diagnostic du territoire

Le territoire d'ARCHE Agglo composé de 41 communes s'étend des confins du Dauphiné à ceux du Vivarais, comprend 4 villes centres et s'organise autour de 3 pôles de centralité: Tain l'Hermitage/Tournon-sur-Rhône ; Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Félicien, et compte plus de 57 000 habitants. Territoire de passage ouvert au nord, au sud et à l'est, il s'agrippe aux Monts d'Ardèche à l'ouest.

Territoire récent et non homogène au plan historique, géographique, géologique et économique, il constitue un espace qui cherche à se constituer en territoire de vie. En restant l'échelon de base de l'action publique locale, les communes prolongent et amplifient leur action dans la coopération intercommunale. C'est ainsi que la communauté d'agglomération ARCHE Agglo est née le 1^{er} janvier 2017.



Territoire dynamique au plan démographique, il est plutôt jeune avec une part importante de jeunes familles. Comme beaucoup de territoires ne disposant pas d'établissement d'enseignement supérieur, il perd une partie des jeunes adultes qui partent faire leurs études ailleurs et ne reviennent pas toujours sur le territoire par la suite. C'est l'attractivité externe du territoire pour son cadre de vie qui est la cause principale de ce dynamisme ;

la natalité baissant régulièrement depuis quelques années.

La proportion de personnes âgées augmente principalement pour les 80 ans ou plus. De ce fait, l'indice de vieillissement (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) augmente aussi passant de 75% à 83% entre 2015 et 2018. En comparaison, ce même taux est de 80 % sur la région AURA.

Proportion de personnes âgées de 75% à 83% entre 2015 et 2018



HORIZON
projet de territoire

4

Le territoire connaît un déficit d'emploi par rapport à la population active résidente : environ 0.7 emploi pour un résident actif. C'est en particulier ce qui explique la dépendance du territoire vis-à-vis des territoires voisins pourvoyeurs d'emplois. Cette situation est un des facteurs d'explication de la dépendance à la mobilité sur le territoire : se déplacer pour travailler, faire ses courses,... sur un territoire où les services marchands et publics sont plutôt concentrés sur les villes centre. Cette mobilité importante est de plus compliquée par l'usage principalement de la voiture individuelle ; qu'ils habitent en zone urbaine ou rurale, les travailleurs du territoire utilisent proportionnellement beaucoup moins les transports en commun que les travailleurs de la région.



5

Facteur d'attractivité, le cadre de vie du territoire est caractérisé par un environnement naturel de qualité et des paysages remarquables. Comme dans beaucoup de territoires, il subit des pressions importantes : sur le foncier en raison de l'urbanisation liée notamment à l'augmentation de la population et à la nécessité de permettre le développement d'entreprises offrant des emplois, sur la biodiversité pour les mêmes raisons auxquelles on peut ajouter les pratiques agricoles, sur l'eau avec des consommations augmentant et en même temps une diminution de la ressource, ...



20.000 habitants de plus en quarante ans



Les plus de 65 ans représentent 83% des moins de 20 ans (80% en AURA)



Baisse régulière de la natalité



42,3% des 25 - 39 ans ont un diplôme > bac+2 (48% en AURA)



En ville ou à la campagne, les déplacements se font en voiture (81% ou 88%)



Agriculture, énergie et environnement, services et commerces = 64% des entreprises



65000 ha de terres cultivées
La vigne = 12,5%
Les céréales = 32%



57% des touristes français sont originaires de la région AURA



Revenu médian = 21.810 € (AURA = 22.480 €)
Taux de pauvreté = 11% (AURA = 12,7%)



37,8% des médecins généralistes ont plus de 55 ans



Le nombre de logements augmente plus vite que la population
Taux de logement social = 7,15%



50% de la consommation d'énergie vient des déplacements



Les prélèvements d'eau progressent d'année en année



La consommation foncière progresse



Déchets collectés = 510 kg/habitants

Un contexte mouvant et incertain

41
communes

58 000
habitants

3
bassins
de vie

Un contexte nouveau et en perpétuel évolution

Fruit de la fusion des 3 communautés de communes le 1^{er} janvier 2017, ARCHE Agglo s'est consacrée lors du précédent mandat à l'harmonisation de son action à l'échelle de ce nouveau territoire et à la stabilisation de son organisation suite aux transferts de compétences imposés par son passage au statut de Communauté d'Agglomération. Cela a été aussi l'occasion de confirmer l'attention particulière portée aux services à la population notamment en direction de la petite enfance et de l'enfance.

Suite aux élections municipales de 2020, ARCHE Agglo a connu un renouvellement politique important avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus. Aussi dès la rentrée de septembre 2020, les élus du Conseil d'Agglomération ont exprimé la volonté de travailler un projet politique pour ce nouveau mandat souhaitant disposer d'un document cadre des politiques publiques à venir : la charte de territoire est ainsi née.

Par ailleurs, le bloc que constituent ARCHE Agglo et les communes, doit faire face à de nouveaux enjeux qui s'imposent à lui : changement climatique, lutte contre l'artificialisation des sols, protection des ressources, diminution des ressources fiscales, ... Ces obligations imposent des choix et amènent donc la nécessité de fixer un cadre pour les politiques publiques actuelles et futures.

Les enjeux à relever pour aujourd'hui et demain sont nombreux, si l'on veut anticiper les mutations en cours.

Des grands enjeux sociétaux qui s'imposent à l'action publique locale, comme sur l'ensemble du territoire national : les risques liés au changement climatique et la résilience du territoire que cela implique, les transitions énergétique et écologique (eau, biodiversité) qui lui sont liées, la mutation des services, y compris l'organisation du système de santé avec le développement du numérique, l'évolution des modes de vie et ses conséquences sur les nouveaux besoins sociaux, le vieillissement inéluctable de la population, la nécessité de maintenir et de renforcer la cohésion sociale et le sens de l'intérêt général tout en répondant aux besoins individuels,....

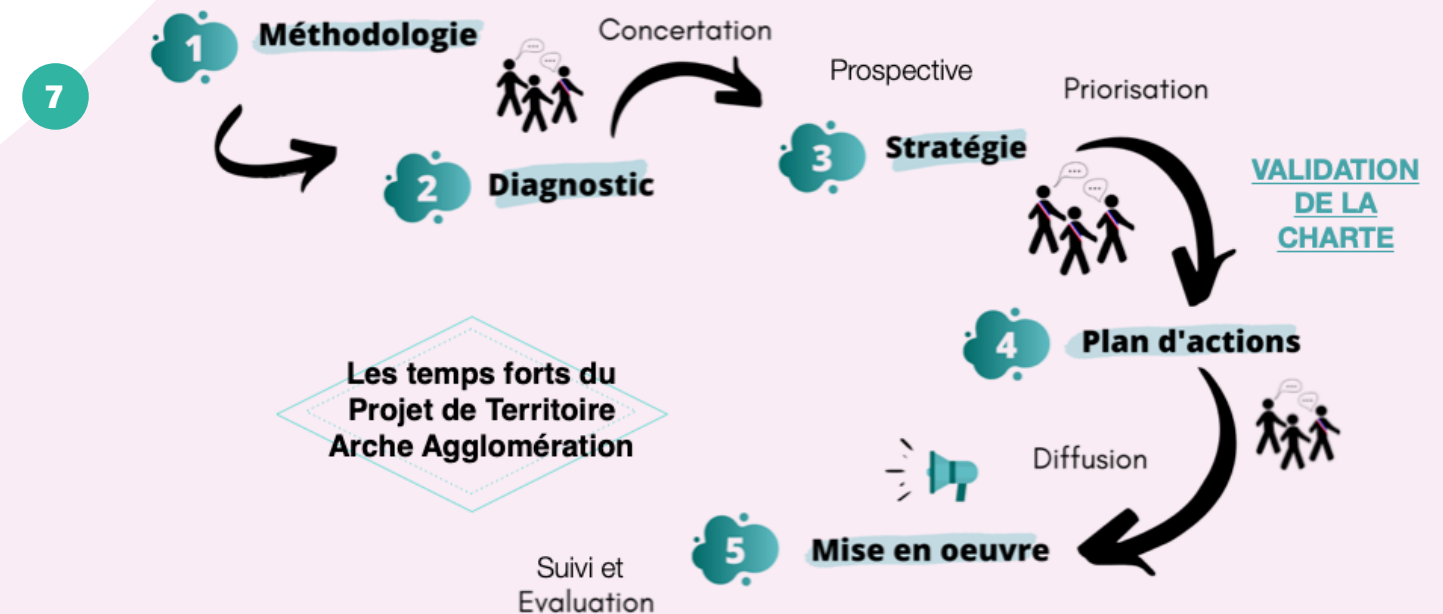
Des enjeux liés au contexte réglementaire et institutionnel qui évolue aussi de manière significative : les évolutions réglementaires et normatives (compétences et règles d'urbanisme, Zéro Artificialisation Nette, couverture de 30% du territoire par des aires protégées,...), l'évolution des compétences d'ARCHE Agglo (prise de compétence eau et assainissement, intégration des personnels de l'école de musique, ...), la nécessité de bien articuler l'action des communes et celle d'ARCHE Agglo, la bi-départementalité qui impose de prendre en compte les politiques différentes des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, les projets des territoires voisins (notamment Romans – Valence Agglo), sans oublier la pression sur les ressources fiscales réduisant l'autonomie d'action des communes et de l'Agglomération.

Des enjeux financiers : La situation financière et notamment l'épargne des communes et d'ARCHE Agglo est plutôt favorable. Par exemple, celle d'ARCHE Agglo est en augmentation grâce à une hausse plus rapide des recettes (+3,53% entre 2018 et 2020), due à une progression à un rythme assez soutenu des recettes fiscales (évolution des bases d'imposition sans augmentation de taux), que des dépenses (+0,85% entre 2018 et 2020) qui sont limitées, par exemple, par des

mutualisations de services. Il s'agit cependant de veiller à la maîtrise des compétences et des moyens de l'Agglomération (compétences, missions, projets, effectifs...), à la tension sur les recettes financières et fiscales des collectivités liées aux réformes imposées par l'Etat, à la nécessité d'inscrire les politiques du « bloc local » dans des partenariats avec les autres institutions concernées par ces politiques (Etat, Région, Départements, Caisse d'Allocations Familiales, ...).

Comment est élaboré le projet de territoire ?

HORIZON
projet de territoire



étape 1

La définition de la méthodologie. Les élus ont souhaité initier une démarche d'élaboration du projet de territoire qui soit à la fois prospective (quelles visions du territoire pour le futur ? quelle vision souhaitable et non souhaitée ?), stratégique (quelles orientations et objectifs poursuivre pour façonner un territoire durable dans une recherche de cohésion de l'ensemble ?) et participative (un projet collectif partagé par tous).

étape 2

La construction d'un diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (entretiens avec les acteurs clés, trois Ateliers « Horizon » ouverts à tous pour partager des points de vue et se projeter, des temps de travail entre élus et entre agents municipaux, un recueil de la parole des plus jeunes) sur la base d'un état des lieux balayant l'ensemble des problématiques territoriales.

étape 3

La définition d'une stratégie de territoire construite sur la base d'une prospective exploratoire (2 séminaires prospectifs ouverts aux acteurs locaux, notamment le Conseil de Développement, et aux élus). Les orientations prioritaires et leurs déclinaisons en objectifs (1 séminaire stratégique d'élus) pour atteindre progressivement la vision partagée du futur souhaitable du territoire.

étape 4

L'élaboration du plan d'actions. La stratégie se décline en plan d'actions pluriannuel. La démarche ne s'engage pas sur un territoire sans histoire. De nombreux projets et politiques publiques sont déjà engagés. Il faut donc les prendre en compte, les adapter si besoin et imaginer ce qu'il faut faire en plus ou différemment pour atteindre les objectifs fixés avec les moyens humains et financiers cohérents.

étape 5

La mise en œuvre du projet de territoire. Le projet de territoire validé est diffusé et partagé avec les parties prenantes, un suivi et une évaluation en continue des actions sont mis en place. Ils permettent de mesurer les avancées, la cohérence de celles-ci par rapport au projet de départ et de prendre en compte les données nouvelles.

Un projet de territoire doit être évolutif !

Les 7 valeurs et principes qui sous-tendent les politiques publiques mises en œuvre par les communes et l'agglomération

4 valeurs qui doivent présider

au développement du territoire

la durabilité du territoire et sa résilience

énergie, eau, protection de la biodiversité, aménagement, foncier, cohabitation entre des pratiques différentes

l'innovation comme source de progrès social et environnemental

expérimentation, coopération avec l'université et la recherche, design des politiques publiques...

le lien social

rôle de l'action culturelle, réseaux solidaires, lutte contre la précarité, appartenance au territoire

implication des acteurs du territoire et plus généralement du citoyen

dans les orientations des politiques publiques

3 valeurs qui doivent présider

à l'action publique

la transversalité entre politiques publiques

garantie d'un développement durable du territoire

la subsidiarité et l'agilité

comme conditions de l'efficacité et de l'optimisation des politiques publiques en prenant en compte à la fois l'intérêt local et l'intérêt communautaire

la coopération interterritoriale

pour prendre en compte les flux de population, les économies d'échelle, la valorisation des spécificités de chacun

À quoi doivent servir ces valeurs et principes ?

Les valeurs et principes arrêtés pour la mise en œuvre du projet de territoire constituent des points de repère qui guident les choix et éclairent sur la façon d'agir. Les politiques publiques et les projets conduits par les communes et l'Agglomération doivent donc prendre en compte ou être compatibles avec ces valeurs et principes. A titre d'exemple, les actions en faveur de l'activité touristique prennent-elles suffisamment en compte les ressources du territoire, impliquent-elles les acteurs socio-économiques du territoire, veillent-elles à la cohérence avec des actions dans le domaine économique, culturel... ?

La durabilité du territoire amène à s'interroger sur la compatibilité des actions dans tel ou tel domaine avec les autres dimensions du développement durable (environnement, économie, social). En d'autres termes, la durabilité du territoire sera garantie en veillant, par les actions entreprises, à éviter les déséquilibres : développement économique sans prise en compte de la protection des ressources, création d'emplois non accessibles aux populations résidentes, risque d'obsolescence rapide des investissements ...

L'innovation, même si elle n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques publiques, oblige à être en veille parce que rien n'est certain, qu'il n'y a pas de solution unique. Il ne s'agit pas d'innover pour innover mais de s'interroger sur ce qui peut être mieux fait en tenant compte des

moyens dont on dispose. Sur le territoire, cette valeur peut s'appliquer aussi bien à l'aménagement du territoire, à l'agriculture, au secteur social.

Le lien social est le socle du territoire, et en cela constitue le support de l'activité humaine. Dans un monde où l'individualisme est porté aux nues, où la vie sociale est écartelée entre travail, éducation, mobilité, temps de loisirs... il est indispensable que les politiques publiques veillent à maintenir ou renforcer les liens sociaux. Lien social ne signifie pas politique sociale ou action sociale mais solidarité, actions collectives, initiatives citoyennes... Les politiques publiques ne doivent donc pas faire à la place elles doivent accompagner et veiller à l'équilibre entre intérêt individuel et intérêt général. Elles peuvent se concrétiser dans l'action culturelle, le développement du travail en réseau...

L'implication des acteurs dans la vie publique n'est pas qu'une gageure, c'est une valeur qui contribue également à développer le lien social. Alors que l'on s'interroge à chaque élection sur la citoyenneté dont le vote est un des droits qui la concrétise, il existe d'autres formes d'exercice de sa citoyenneté. Sur un territoire, la participation à l'action publique, à la solidarité vis-à-vis de populations fragilisées, la prise d'initiatives dans l'intérêt général en sont des exemples. L'action des communes et de l'Agglomération doivent favoriser ces pratiques concrètes et du quotidien.

Au-delà de ces valeurs liées au développement du territoire, le diagnostic réalisé en amont de l'élaboration du projet de territoire a montré que la mise en œuvre de l'action publique sur le territoire devrait mieux s'appuyer à l'avenir sur trois valeurs.

- **La transversalité entre les politiques publiques** est un principe qui permet de construire des politiques durables parce qu'elle permet d'une part, de veiller à prendre en compte leurs différentes dimensions et leurs impacts et d'autre part, de partager des compétences sur un même projet entre communes, entre communes et Agglomération et entre services au sein des institutions.

- **La subsidiarité et l'agilité** sont deux valeurs liées car elles poussent toutes les deux à se demander quelles sont les meilleures conditions de la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage des actions. Quelle est l'échelle territoriale la plus pertinente et efficace (subsidiarité) : commune ou Agglomération ? Quelles sont les modalités qui permettent d'être réactif sans laisser aller (agilité) ? C'est quelquefois une gageure dans le cadre de la gestion publique très réglementée auxquelles les collectivités sont liées. Pour résumer, la spécificité des communes est la proximité, le « face à face » avec les habitants. Les spécificités de l'Agglomération sont d'assurer la cohérence d'ensemble et le fonctionnement des services à forte intensité capitalistiques (investissements lourds). Dans ces conditions, d'éventuels transferts de compétences (ex. urbanisme, sport) ou restitutions aux communes pourront être envisagés afin de renforcer l'efficacité globale du bloc local.

- **La coopération inter-communes** : Comme déjà mentionné, le territoire ARCHE Agglo est dépendant de territoires périphériques plus ou moins lointains. La vie est aujourd'hui faite de flux divers : économie, travail, formation, loisirs... L'inter-dépendance des territoires est une réalité vécue. Il s'agit donc que l'action publique prenne en compte les modes de vie des habitants du territoire. La coopération dans les domaines de la mobilité, de la santé, de la culture, de l'énergie, du développement économique doivent notamment faire l'objet, soit de politiques partagées, soit au moins de coopérations bilatérales ou multilatérales avec les territoires voisins.



Les 5 orientations politiques

ORIENTATION 1

Des équipements et des services à proximité ou accessibles

La qualité de vie est très dépendante de la présence des services et de leur facilité d'accès. Dans un souci d'accès équitable aux services pour tous les habitants, l'agglomération devra être garante du meilleur équilibre territorial possible pour les services de proximité.



La numérisation de la société est une réalité quotidienne pour tous. Cette évolution peut être source de simplification et de réactivité mais le niveau de numérisation de certains services et de leur accès est encore faible. Les raisons tiennent à la fois aux infrastructures (la couverture haut débit est partielle et de nombreuses zones blanches subsistent sur le territoire) et également à la fracture sociale numérique : trop d'habitants restent encore éloignés de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

L'agglomération, veillera à garantir le bon accès aux services et aux équipements, à la fois par le maintien ou le développement des services de base de proximité et par l'accès numérique facilité pour les services qui peuvent s'en satisfaire.

La double intervention des pouvoirs publics et de l'initiative privée devra permettre d'assurer le socle des services de base. Une vigilance plus accrue sera déployée pour les habitants des espaces ruraux, pour les personnes à mobilité réduite, pour les jeunes en difficulté, pour les personnes éloignées de l'emploi et pour les personnes âgées et fragiles.

ORIENTATION 2

Des pratiques et des politiques écologiques pour économiser les ressources du territoire

Les pressions exercées par l'Homme sur le territoire sont réelles et leurs impacts peuvent être irréversibles. Un territoire durable doit prendre soin de toutes ses ressources, entrantes et sortantes. Les politiques publiques inciteront tous les acteurs du territoire à modifier radicalement leurs usages des ressources quel qu'elles soient : eau, énergie, foncier, etc... afin de les préserver et de les valoriser dans un souci d'équilibre et de responsabilité.

L'Agglomération s'engage résolument dans cette voie parce qu'elle souhaite faire le choix d'un modèle de développement différent et parce qu'elle assume une responsabilité face au défi climatique et écologique.

La subsidiarité et la mutualisation entre l'agglomération, les communes et l'ensemble des acteurs économiques et parties prenantes permettront de conduire des actions efficaces dans les domaines de l'urbanisme, du foncier, de l'habitat, de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets. Un travail sur les méthodes permettant d'articuler de manière optimale les niveaux communal et intercommunal et les secteurs public et privé sera conduit afin de renforcer l'efficacité des actions conduites et de faire de cette orientation un axe de travail ambitieux et transversal.

ORIENTATION 3

Un territoire qui ose et innove



Face aux défis que doit relever le territoire en matière démographique, environnemental, économique, social, agricole... des solutions existent et d'autres sont à inventer ou à adapter au contexte du territoire d'ARCHE Agglo.

Les séminaires prospectifs réunis dans le cadre de la préparation du projet de territoire ont mis en lumière la nécessité d'être en veille et d'anticiper les changements qui, pour certains, sont prévisibles et pour d'autres beaucoup moins. Lutter et prendre en compte le changement climatique est aujourd'hui une nécessité reconnue par tous. Ce sont les solutions adaptées au contexte local qu'il faut mettre en œuvre de manière volontariste et ambitieuse en prenant parfois le risque qu'elles prennent du temps pour produire des effets. Cela signifie que les collectivités doivent investir en « capital patient ». D'un autre point de vue, certaines faiblesses et besoins du territoire ne pourront trouver de solutions qu'en imaginant des alternatives. C'est notamment le cas dans le domaine de l'accès à la formation et à l'enseignement supérieur. La proximité de l'offre sera dans la plupart des cas impossible. Par contre, travailler à l'accessibilité de l'offre est envisageable en mobilisant les outils dont on dispose aujourd'hui, notamment en matière numérique. Il s'agit donc de faire un pas de côté pour penser les solutions de demain.

L'innovation territoriale consiste également à adapter les modes de faire : mieux prendre en compte les usages dans les solutions apportées, mutualiser les moyens entre collectivités et les acteurs territoriaux tels que les entreprises, les acteurs du monde associatif, intégrer impact climatique dans toutes les actions mises en œuvre, généraliser l'évaluation des actions pour les adapter, voire les supprimer. Le pilotage de l'action publique est indispensable à l'agilité des réponses qui peuvent être apportées aux enjeux du territoire. A ce titre, la gestion budgétaire doit aussi prendre en compte la transition écologique. C'est un élément d'innovation fort face aux enjeux environnementaux.

Enfin, l'innovation passe aussi par plus de solidarité dans le domaine financier et fiscal entre communes au sein de l'Agglomération.

ORIENTATION 4 La diversité et la solidarité comme ciments

Nos modes de fonctionnement sociétaux actuels mettent parfois à l'épreuve le « bien vivre » ensemble sur nos territoires : individualisme, insécurité, disparité des richesses et d'accès à l'emploi, au logement, aux services, exclusion, isolement, ...

Se sentir concerné par ce qui se passe autour de soi, dans son village, sa ville, ne se limite pas au temps électoral. La cohésion sociale passe aujourd'hui par l'implication de chacun dans la vie de son territoire.

Les politiques publiques accompagneront les projets visant à développer les coopérations des acteurs socio-économiques du territoire, à faciliter l'initiative et l'implication du citoyen, à mobiliser les publics les plus fragiles, à renforcer la mixité des populations et les liens intergénérationnels, à exprimer la diversité des points de vue, à expérimenter pour mieux produire ensemble les changements dont le territoire a besoin. Les budgets participatifs peuvent être un outil favorisant l'initiative.

L'intégration, le lien social, l'identité collective seront autant d'objectifs qu'il faudra poursuivre en cultivant les valeurs d'ouverture, de solidarité et de compréhension mutuelle.

La vie associative, qui joue un grand rôle dans la consolidation du ciment social local, sera soutenue et l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour tous, notamment pour ceux qui en sont éloignés, sera améliorée.



ORIENTATION 5 Le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagé

Le bien-vivre est un des enjeux de toutes les politiques publiques même s'il est difficilement définissable et mesurable. Les dimensions du bien vivre sur un territoire sont nombreuses et le bien vivre d'aujourd'hui n'est pas le bien vivre d'hier et sans doute pas celui de demain. Ceci induit encore une fois la nécessité de l'agilité et l'adaptabilité des réponses. Cette notion est aussi dépendante des conditions de vie de chacun. Cela signifie que les dimensions du bien vivre n'ont pas la même valeur pour tous : accès aux biens et services de base, accès aux biens marchands et non marchands, sentiment de sécurité, bonne santé, logement adapté, mobilité adaptée, accès à la culture, ... sont autant de conditions du bien vivre qui reposent sur une interdépendance entre la personne et le collectif. Les politiques publiques locales doivent prendre en compte cette diversité de vision du bien vivre. Pour cela, la notion de « parcours de vie » constituera un principe des politiques d'habitat, sociales, culturelles, de loisirs, ... afin que les habitants du territoire de toute génération puissent trouver des réponses adaptées à leurs besoins (logement, services aux familles et aux personnes, mobilité). Pour cela, l'accès à l'information sur les services publics et privés, les politiques publiques sera amélioré.

Enfin, le sentiment d'appartenance, en particulier à un territoire, peut induire un sentiment de bien vivre. Or, pour différentes raisons, les nombreux échanges qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation du projet de territoire ont montré que ce sentiment était faible vis-à-vis du territoire ARCHE Agglo. Ce sentiment sera renforcé en agissant à deux niveaux : celui des bassins de vie (on habite en montagne ardéchoise, en Drôme des Collines ou dans la Vallée du Rhône) et celui de l'Agglomération. Les politiques culturelles, économiques, touristiques peuvent contribuer à renforcer ce sentiment d'appartenance qui représente le lien d'affection entre le territoire et ses habitants. Il se construit grâce au partage de la même vision et d'objectifs communs. Le projet de territoire doit y contribuer.

HORIZON
projet de territoire

14

15

Les objectifs stratégiques du projet de territoire

ORIENTATION 1 Des équipements et des services à proximité ou accessibles

Selon un sondage de l'institut Kantar de janvier 2022, si 73 % des Français ont salué la capacité des services publics à assurer la continuité du service face au Covid, ils sont pourtant 39 % à les juger aujourd'hui moins accessibles et 33 % moins proches des usagers. La dématérialisation rapide et généralisée a pu aussi fragiliser les fonctions d'accompagnement et de médiation au cœur de la relation de service public, alors que 13 millions de nos concitoyens sont en difficulté avec le numérique. Le numérique est donc devenu un outil indispensable d'accès aux services. Il ne peut cependant remplacer intégralement la proximité des services que rendent notamment les communes. L'exemple de la mise en place des Maisons France Services est une bonne illustration de l'articulation utile entre proximité et accessibilité des services via le numérique. Le développement indispensable du numérique visé par les objectifs déclinant cette orientation doit se faire avec un déploiement de services à proximité. Une réflexion sur le développement de la stratégie de services sur le territoire permettra de trouver le bon équilibre.

1. Les réseaux de communication seront homogènes et efficaces sur le territoire

Il s'agira d'achever le déploiement de la couverture en haut débit sur l'ensemble du territoire pour garantir une égalité d'accès et d'usage à Internet. Les territoires de l'Agglomération les plus isolés et difficiles d'accès pour lesquels la performance de la couverture téléphonique et numérique est une condition de leur développement seront visés en priorité.

2. L'accès aux réseaux et outils numériques sera facilité et ils permettront une accessibilité aux services publics et à une large gamme de services nouveaux

Le développement d'une offre de services publics numérisés devra permettre de répondre à la diversité des situations des habitants du territoire et facilitera le quotidien des habitants en simplifiant l'accès aux services. Le numérique offrira des perspectives de solutions permettant de réduire la contrainte de la mobilité et de mieux interconnecter les services proposés à la population. ARCHE Agglo, en lien et en coopération avec les acteurs économiques, sociaux et culturels du territoire accompagnera la création de services numériques nouveaux à destination de tous les publics et sur des secteurs visant l'accès à la culture, à l'éducation, à l'offre de formation, les services aux familles, etc...

3. Tous les habitants du territoire quel que soit leur âge, leur formation, leur lieu de vie auront accès aux services numériques

Le déploiement rapide des usages du numérique comporte des risques de fractures sociales et générationnelles, y répondre passera notamment par l'accompagnement humain aux usages du numérique et aux services dématérialisés, par le développement d'espaces numériques partagés, par la création de lieux de médiation numérique et la formation des citoyens aux usages du numérique et aux enjeux de sécurité.

ARCHE Agglo accompagnera la digitalisation de l'économie du territoire via la mise en place d'une coopération avec les acteurs économiques et universitaires afin de permettre le développement de formations numériques et l'accès à des formes de travail plus flexibles, plus délocalisés apportant des perspectives nouvelles de développement (accompagnement des créateurs d'entreprises du secteur,

développement du télétravail et du coworking notamment).

4. Les services numériques favoriseront le développement du commerce local

Le commerce en ligne joue un rôle croissant dans les pratiques de consommation : sa part augmente régulièrement et la recherche sur internet s'impose comme une étape incontournable dans le processus d'achat. Avec l'évolution des usages et des modes de vie, les outils numériques se situent au cœur des mutations tant de l'activité des commerçants que des pratiques des consommateurs.

Des outils numériques de référencement et de vente en ligne, visant à soutenir le commerce local, à faciliter la mise en relation directe entre les producteurs et les consommateurs, le développement des circuits courts ou encore à faciliter la livraison à domicile des produits des commerçants de proximité pourront être déployés sur le territoire. Le numérique sera ainsi une opportunité pour maintenir la proximité des services.

L'accompagnement de la digitalisation des commerces locaux devra s'articuler avec une réflexion globale sur la résilience commerciale des centres bourgs et sur leur niveau d'attractivité auprès des différents publics.



5. Les services et les équipements favorisant le slow tourisme seront soutenus

Le slow tourisme sera valorisé sur le territoire. Il permet aux touristes de voyager différemment, hors des circuits touristiques très fréquentés, de découvrir une destination en profondeur au plus près des habitants, de s'adonner à des activités sportives en relation avec la nature.



Il s'agira d'accompagner les acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de développer une offre de slow tourisme, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco conçus. Seront soutenus les projets de services et d'équipements qui :

- Favorisent l'expérience du touriste, en s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité énergétique pour limiter les impacts environnementaux
- Ont recours à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires
- Impliquent le professionnel du tourisme dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels

L'idée étant de favoriser l'émergence d'une offre touristique rurale innovante, conviviale, responsable et qui valorise le territoire.

HORIZON
projet de territoire

16

ORIENTATION 2 Des pratiques et des politiques écologiques pour économiser les ressources du territoire

Au-delà de l'enjeu majeur et prioritaire de la transition énergétique pour la lutte contre le réchauffement climatique, la transition écologique vise également à réduire très sensiblement l'impact environnemental des activités humaines. Les causes de la crise écologique sont multifactorielles. Il s'agit donc d'agir sur tous les facteurs. Les collectivités ont un pouvoir d'agir dans des domaines différents : urbanisme, habitat, économie circulaire par leurs compétences en particulier sur la gestion des déchets ou la prévention de leur production, la production d'énergie, les politiques alimentaires, ... Le projet de territoire prend donc en compte tous les leviers dont disposent les communes et l'Agglomération pour agir.

1. Tous les habitants du territoire auront accès à des alternatives à la mobilité individuelle quel que soit leur âge, leur lieu de résidence



17

Le volet mobilité répond à un enjeu fort autour des déplacements sur le territoire où la voiture individuelle reste le premier mode de déplacement. Une combinaison de différents modes de déplacements, complémentaires entre eux, sera étudiée et mise en place afin de proposer à tous les publics (et notamment aux personnes à mobilité réduite) une offre de mobilité complète et accessible sur toutes les communes du territoire. Les possibilités d'amélioration sont nombreuses : transports collectifs, développement du covoiturage, de l'autopartage, des modes doux ou "actifs" (marche, vélo...), de l'offre en mobilité électrique, offre

de déplacements multimodale coordonnée (voiture/train/bus/vélo ...), transport à la demande, expérimentation de véhicules autonomes semi-collectifs, usage du fleuve, ...

Les services numériques multimodaux (MaaS – Mobility as a Service ou Mobilité Servicielle) qui se développent en France grâce aux avancées technologiques et réglementaires seront étudiés afin de simplifier l'accès à la mobilité pour tous.

2. Les formes urbaines seront économes des ressources

Il s'agira de promouvoir des formes urbaines plus économes en foncier et en énergie. Les projets d'urbanisme (depuis l'échelle du village ou de la ville jusqu'à celle de la parcelle et du bâtiment) seront pensés avec le climat, les formes urbaines seront adaptées et contribueront à réduire les consommations énergétiques des bâtiments et à améliorer le confort thermique des espaces publics. Pourront être ainsi privilégiées les formes urbaines qui limitent les consommations foncières; favorisent la compacité du bâti, les constructions sur plusieurs niveaux et les implantations en mitoyenneté ; veillent à garantir l'ensoleillement, notamment hivernal, des constructions; assurent la protection contre les vents froids d'hiver et l'ouverture aux brises d'été rafraîchissantes ; préservent des espaces plantés de dimension suffisante qui pondèrent efficacement les pics de température, etc. L'aménagement de l'agglomération devra également promouvoir une utilisation maîtrisée de l'eau, poursuivre la mise à niveau des équipements d'assainissements collectifs, encourager l'utilisation de nouveaux matériaux adaptés dans les aménagements urbains.

3. La rénovation des logements, y compris des logements vacants, sera encouragée, facilitée et soutenue

Le parc de logements d'ARCHE Agglo est potentiellement économe : la moitié des logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques de 1974 et plus d'un quart date d'avant 1915. Les logements vacants représentent un potentiel de logements permettant de limiter les constructions neuves et donc la consommation foncière. Dans la continuité de sa politique de soutien

à la rénovation énergétique à destination des ménages mise en place ces dernières années, ARCHE Agglo continuera à accompagner des projets de qualité en visant les critères du Bâtiment Basse Consommation (BBC). Il s'agit dans ce cadre d'être en veille, voire d'initier des innovations, en matière de matériaux de construction (ex. limitation de l'usage du béton, réemploi, ...). Dans le prolongement de son guichet unique, la création par ARCHE Agglo d'une Maison de l'Habitat permettrait de mobiliser et de regrouper les acteurs publics et privés du secteur afin de délivrer aux particuliers des conseils sur la maîtrise de l'énergie et des informations sur les dispositifs d'accompagnement et les aides financières aux particuliers facilitant l'engagement des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

4. Les principes de l'économie circulaire seront appliqués dans toutes les politiques publiques et les acteurs privés seront incités à les intégrer

Afin d'optimiser l'utilisation des matières et des énergies et de limiter la consommation et le gaspillage, les politiques publiques du territoire favoriseront les modes d'échanges et de production à faible impact environnemental. Les actions visant à utiliser plus efficacement les ressources locales et une coopération entre l'ensemble des parties prenantes seront encouragées par le biais d'une stratégie d'économie circulaire.

La mise en place d'une animation territoriale centrée sur le partage et la collaboration pourra être déployée afin de faciliter les coopérations et d'accompagner les porteurs de projets innovants.

De nombreux moyens pourront être mis en place et/ou encouragés : favoriser les circuits économiques courts, mettre en place des filières de réemploi et de partage de matières, utiliser la commande publique pour favoriser les acteurs locaux, encourager les entreprises à partager et mutualiser leurs formations, leurs compétences, leurs locaux, leurs matériels, leurs déchets afin de réduire leurs coûts et de mieux connaître leurs voisins, ...

5. Les évolutions des pratiques agricoles et alimentaires seront encouragées et accompagnées



Le soutien au développement d'une agriculture viable économiquement, respectueuse de l'environnement, dynamique et proche de ses consommateurs locaux sera privilégié. L'avenir du monde agricole de l'Agglomération passe par la qualité : qualité des produits, qualité des méthodes de production (diversification des cultures, usage raisonné des engrais et des produits phytosanitaires, ...), qualité des modes de gestion (limitation des prélèvements d'eau, protection des milieux aquatiques, maîtrise des effluents agricoles, ...). Les pratiques allant en ce sens seront encouragées.

En parallèle, une attention sera portée aux modes de consommation et d'alimentation qui évoluent : les crises sanitaires successives renforcent les aspirations des habitants à connaître la provenance des produits qu'ils consomment, à développer le lien direct entre consommateur et producteur. Le territoire s'engagera résolument dans le renforcement de cette relation de proximité et en faveur de la consommation locale sous toutes ses formes : marchés, magasins de producteurs, partenariats avec la distribution, réseau de cuisines collectives...

6. Les habitants seront sensibilisés à la gestion économe des ressources

Les actions visant à organiser et à animer des temps d'information, de formation et de sensibilisation pour une gestion économe des ressources seront encouragées et initiées par l'Agglomération. La sensibilisation de tous les citoyens du territoire, premiers maillons consommateurs de ressources, pourra prendre des formes diverses et concerner l'ensemble

des thématiques et parties prenantes : soutenir les associations et/ou habitants menant des actions sur l'environnement, sensibiliser la population à l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs, participer à la valorisation et la communication des projets, organiser des animations destinées à sensibiliser la population aux enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable, contribuer au nettoyage, à la préservation et au balisage d'espaces naturels, à l'aménagement de jardins partagés, au respect des éco-gestes, à la réduction et au tri des déchets... Des outils clés en main, des campagnes de communication sur le territoire, des visites d'installations... Tous les moyens seront mobilisés pour encourager une gestion responsable des ressources.



7. L'autonomie énergétique du territoire sera renforcée grâce au soutien des initiatives dans le domaine des énergies renouvelables

La politique liée à la transition énergétique, déjà menée par ARCHE Agglo à travers son Plan Climat et son engagement dans une démarche de Territoire à Energie Positive, sera renforcée.



L'objectif d'amélioration de l'autonomie énergétique du territoire - c'est-à-dire, l'atteinte d'un niveau de production d'énergie permettant de couvrir les besoins du territoire pour une année - qui passe par la diminution des besoins en énergie, une meilleure efficacité

énergétique et l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable, sera recherché.

Le développement des capacités de production des énergies renouvelables et récupérables, mais aussi des capacités de stockage de l'énergie, permettant d'atteindre cette autonomie énergétique, sera spécifiquement soutenu par l'Agglomération. Les modes de production d'énergies qui seront mis en place devront être adaptés aux ressources du territoire (vent, soleil, géothermie, hydraulique, biomasse...) avec des unités de production réparties sur tout le territoire. Pour développer ces solutions territoriales, les entreprises locales, les agriculteurs, les communes et les citoyens seront mobilisés.

ORIENTATION 3 Un territoire qui ose et innove

L'innovation relève d'un état d'esprit à insuffler auprès de tous les acteurs du territoire, publics et privés, responsables socio-économiques et habitants, ... Les innovations peuvent être grandes ou petites, nécessiter beaucoup de moyens ou surtout de la méthode et de la créativité. C'est pour cela que les objectifs poursuivis ici sont de nature différente, visant des acteurs et des secteurs également différents mais ayant tous un point commun : le développement de coopérations créatives.

1. L'éducation à la citoyenneté et à la vie locale sera un levier de l'innovation durable du territoire en permettant d'associer les habitants aux changements de pratiques

L'innovation n'est pas l'apanage de quelques-uns et ne se décrète pas. L'intelligence collective est une source d'inspiration importante. Le territoire est un lieu privilégié de découverte et de changement (proximité des acteurs, vie sociale, etc.). L'innovation se développe plus favorablement sur un territoire où l'émulation collective est présente.

Il s'agit donc de créer cette émulation par des actions permettant l'implication des habitants. Elles peuvent prendre des formes différentes : des formations - action à l'engagement citoyen, la création d'une plateforme numérique didactique et pratique permettant l'implication concrète des habitants dans des actions collectives, la mise en place de Conseils Jeunes dans les communes et au sein de l'Agglomération, ...

2. Le territoire bénéficiera d'expertises pluridisciplinaires d'appui à l'innovation dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, l'économie circulaire, l'agriculture et l'alimentation, l'énergie

Le territoire bénéficie de la proximité de centres de recherche et d'universités de notoriété nationale voire internationale. Les projets du territoire pourront bénéficier d'un appui scientifique grâce, par exemple, à la mise en place d'un réseau d'universitaires / chercheurs. Les thématiques de l'aménagement du territoire, de l'écologie, de l'agriculture, de

l'énergie représentant des enjeux forts pour le territoire pourraient être soutenues particulièrement sans exclure d'autres projets portés par des collectifs regroupant par exemple, des entreprises, des collectivités, des acteurs de la société civile.



3. L'accès à la formation qualifiante sera facilité grâce notamment à des partenariats entre ARCHE Agglo et les établissements d'enseignement qui permettront la mise en place de « Campus Connectés »

Le territoire bénéficie de la présence d'établissements scolaires et de quelques filières post-bac mais qui ne couvrent pas et ne couvriront jamais l'ensemble des besoins en formation des résidents et des entreprises. L'objectif est de proposer des réponses adaptées à une diversité de parcours en permettant à des jeunes ou à des personnes actives de s'inscrire dans un processus d'études à distance.

Les Campus Connectés sont une solution qui proposent des démarches alternant le travail en autonomie et l'apport collectif à partir de cycles d'ateliers, projets en réseau, rencontres de professionnels, tutorat entre étudiants.

4. L'implantation d'entreprises prenant des engagements en termes de Responsabilité Sociale et Sociétale sera favorisée par les relations avec des incubateurs d'entreprises dans des domaines phares : agroalimentaire, environnement, ...

La création d'entreprises s'est accélérée sur le territoire depuis 2017. Ces entreprises sont souvent de petite taille. Trois secteurs d'activités sont majoritaires parmi les entreprises du territoire représentant 64% des entreprises :

- Agriculture, énergie et environnement
- Commerces et services aux particuliers
- Activités de service

Le territoire a aussi besoin d'emplois pour améliorer son taux d'emplois rapporté à la population active résidente.



L'objectif ici est d'amplifier le mouvement d'implantation dans des domaines à enjeux tout en tenant compte des contraintes du territoire : foncier, eau, émissions de gaz à effet de serre, ... La mise en place de relations avec les incubateurs d'entreprises au sein des laboratoires de recherche et des universités dans le cadre d'un contrat engageant les entreprises et la collectivité dans des démarches mutuelles de durabilité (consommation foncière, éco-production, mobilité, ...).

5. Les innovations des entreprises de tous les secteurs seront favorisées au service du progrès social et environnemental en lien avec les universités régionales

Les enjeux de l'innovation pour les entreprises sont à la fois économiques mais aussi sociétaux. L'innovation est au service de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La loi Pacte de mai 2019 a introduit la qualité de société à mission permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux inhérents à son activité. Le territoire soutiendra donc particulièrement les entreprises s'engageant dans telles démarches en s'appuyant sur les organismes compétents.

6. L'ensemble des habitants et porteurs de projets du territoire auront accès à des

lieux d'innovation, de coopération et de développement de l'économie circulaire

L'innovation est à la fois un état d'esprit et une manière de faire. Les enjeux à relever sur le territoire sont nombreux et divers. Il s'agit donc que le territoire mette en place une véritable volonté d'innover à tous les niveaux, y compris auprès des habitants. Pour ce faire, une des conditions de l'innovation résidant dans la coopération source de créativité, chaque bassin de vie devra disposer de lieux connectés permettant à la fois le télétravail collectif, le lien social, l'incubation de projets, la coopération et la diffusion culturelle.

7. Des démarches de coopération avec les territoires voisins seront initiées sur des projets communs dans les domaines de la mobilité, de l'économie durable et de la culture

Dans certains domaines, le territoire ARCHE Agglo est soit trop petit pour agir, soit dépendant des territoires voisins. Par exemple, la gestion des mobilités suppose, pour être efficace, d'être traitée au-delà des limites géographiques de l'Agglomération. Sur le sujet, la Région et Valence Romans Déplacements sont des acteurs capitaux. Il est donc nécessaire de conforter et d'envisager de nouvelles coopérations avec ces autres territoires ou institutions d'une part, pour être plus efficace et d'autre part, par souci d'économie de moyens. Au-delà de la mobilité, c'est le cas dans les domaines du développement économique afin d'éviter des concurrences stériles, de la culture afin d'optimiser les budgets qui y sont consacrés mais aussi dans celui de la santé en cohérence avec les Groupements Hospitaliers de Territoire et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

8. Les nouvelles formes d'habitat et de logement (écoquartiers, habitat inclusif inter-générationnel, habitat partagé, ...) auront une place importante dans le Programme Local de l'Habitat et les projets d'urbanisme

La Communauté d'Agglomération dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) validé en février 2019. Il s'agit d'un document de planification qui définit la politique globale de l'habitat du territoire pour 6 ans. Au regard des besoins identifiés, tant quantitatifs que quali-

tatifs, notamment en matière de logement social, le PLH devra intégrer de nouvelles formes d'habitat permettant d'offrir d'une part, des parcours résidentiels tout au long de la vie aux habitants du territoire et d'autre part, des alternatives de logement correspondant à des besoins nouveaux. Les documents d'urbanisme prévoiront également des formes urbaines et d'habitat économes en ressources : foncier, eau, énergie. Le projet sur le site ITDT à Tournon est emblématique de cette approche reposant sur le principe de la création d'un quartier mêlant des fonctions administratives, culturelles, de services et d'habitat.



ORIENTATION 4 La diversité et la solidarité comme ciments

La vitalité sociale d'un territoire est multifactorielle. Elle repose sur une équation équilibrée entre l'aménagement du territoire, la mixité et la diversité des populations, l'innovation économique et sociale, le renforcement des liens sociaux et notamment intergénérationnels, la diversité des initiatives citoyennes et l'accompagnement des publics fragilisés. L'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble sont autant une question d'engagement collectif qu'individuel.

1. Le tissu des entreprises sera diversifié et constitué de PME innovantes

La dynamique économique locale dépend en grande partie de la capacité de l'ensemble des acteurs à collaborer et à interagir ensemble. Les acteurs du développement économique seront encouragés à travailler de concert et à innover dans leurs pratiques en termes d'animation, de coopération, de soutien à l'expérimentation en lien avec les ressources du territoire. L'efficacité du développement économique du territoire passera par la création d'un environnement collaboratif permettant de créer les conditions optimales pour l'installation de nouvelles entreprises et pour le développement des réseaux des acteurs économiques. Les modes d'organisation inter-entreprises visant à la mutualisation des besoins seront encouragés via notamment l'articulation entre les zones d'activités innovantes en milieu rural et les zones d'intérêt communautaire.

2. Les collectivités investiront fortement dans les actions qui créent du lien social et renforcent les capacités d'agir des habitants

Le territoire sera d'autant plus attractif et dynamique qu'il permettra aux habitants de bénéficier de fortes capacités d'agir - qui passent par la liberté de se déplacer, d'accéder à l'éducation et à la formation, d'accéder à l'emploi, de bénéficier de loisirs, de participer à la vie sociale et politique, etc. L'accent sera mis plus particulièrement sur les politiques sociales et culturelles et celles visant à l'inclusion numérique du plus grand nombre (accès au réseau des médiathèques, création de tiers lieux, pro-

jets de plateforme culturelle de proximité - Micro-Folie, ...).



Les actions publiques, privées et associatives, visant à renforcer le lien social de proximité pour lutter notamment contre la perte du lien intergénérationnel, les inégalités femmes/hommes et les discriminations, concrétiseront une forte volonté politique d'agir.

3. Les nouveaux arrivants sur le territoire seront accueillis et sensibilisés aux valeurs du territoire et aux objectifs de son développement

Les enjeux liés à l'accueil de nouveaux habitants, quel que soit leurs profils, sont multiples. Une véritable politique d'accueil sera mise en place pour permettre au nouvel arrivant de mieux connaître son lieu de vie. Il s'agira de développer le sentiment d'appartenance permettant à l'habitant de s'identifier à son territoire et de s'intégrer à la dynamique territoriale. Au-delà des informations pratiques, les politiques d'accueil devront mettre l'accent sur la valorisation des richesses du territoire (tissu associatif et économique, patrimoines paysagers, services à la population, etc), le porté à connaissance des missions des équipes communale et communautaire et la création de liens entre anciens et nouveaux habitants.

Le double objectif d'intégration du nouvel arrivant et de l'attractivité du territoire devra être au cœur de cette politique d'accueil.

4. Les habitants, et en particulier les jeunes, seront impliqués sur des actions engageantes et innovantes

L'implication des habitants et le croisement des regards entre acteurs dans les projets portés sur le territoire pourront se concrétiser autour de thématiques diverses : écologie, mobilité, services à la population, etc. Une

réflexion sera menée pour identifier les dispositifs les plus efficaces à mettre en œuvre permettant d'encourager et d'élargir la participation citoyenne, notamment des plus jeunes : consultations locales, démarches de design de services, interpellations des publics, budgets participatifs, appels à projets d'intérêt public, conseils citoyens, chantiers participatifs... Le Conseil de Développement (Codev) prendra toute sa place et sa consultation sera fréquente concernant les politiques publiques à mettre en œuvre. Le soutien à l'initiative des habitants sera recherché en priorité.



5. La précarité aura diminué grâce à une meilleure détection et connaissance du phénomène, l'harmonisation et la coordination des moyens à l'échelle intercommunale en lien avec les communes

Bien que le territoire n'affiche pas un taux de précarité élevé par rapport à d'autres territoires, les publics en fragilité, individuelles ou collectives (précarité, insécurité, chômage, discriminations, ...) continueront à être accompagnés. La place faite aux plus vulnérables doit continuer à interroger le modèle social porté par l'ensemble des acteurs sociaux du territoire. La coordination de la solidarité publique (celle de l'Etat et du bloc local) est essentielle et doit continuer à être complétée et relayée par les initiatives innovantes d'entreprises ou d'associations engagées.

6. Le territoire dans sa globalité sera mieux appréhendé et vécu par les habitants

Le sentiment d'appartenance et d'intégration à son territoire sera cultivé grâce à la mise en place d'actions de connaissance mutuelle : développement de lieux de rencontre dans les villages et les villes (salles communes, jardins partagés, ...) pour faire émerger questionnements et coopérations ; création d'espaces d'information et de consultation permanent, d'associer les habitants à la conception des projets d'aménagement ou de services territoriaux.

L'articulation entre échelle intercommunale et échelle des bassins de vie sera recherchée notamment autour d'une meilleure coordination et d'un maillage des équipements et des événements (culturels, sportifs et de loisirs). Les formes de communication seront diversifiées pour toucher des publics aux profils différents et la communication sera plus systématique et fera vivre l'échelle communautaire (les élus municipaux et les agents communaux seront également une cible de la communication communautaire et d'actions pédagogiques).

ORIENTATION 5 Le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagé

Les services du bien vivre sont et resteront un marqueur du territoire. Par ses caractéristiques propres, le territoire associe les spécificités à la fois de territoires urbains et ruraux. Les modes de vie évoluent et l'offre de services à la population évolue en même temps. Les politiques sociales mises en œuvre par ARCHE Agglo et les communes visent de façon globale et volontariste à favoriser le bien vivre et à développer le lien social notamment en direction de la petite enfance et l'enfance – jeunesse : offre diversifiée de garde d'enfants, accueil de loisirs, actions de prévention, présence de MJC et Centres sociaux, ... Il s'agit évidemment de consolider l'existant mais aussi de répondre à des besoins émergents ou à ceux dont l'acuité va progresser du fait en particulier du vieillissement. La multipolarité du territoire garantit un bon niveau d'équipements de proximité en termes de services à la population, d'offre culturelle ou sportive. Il est indispensable à la fois de maintenir cette proximité tout en cherchant à l'optimiser et à utiliser les outils numériques permettant de le faire.

Au final, ces services produisent un sentiment d'appartenance sociale au territoire.

1. L'accès aux services de santé sera garanti et diversifié (accessibilité et proximité) et les collectivités veilleront à la cohérence des initiatives et à l'équité d'accès aux services à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Si actuellement, le territoire est plutôt bien couvert par des professionnels médicaux ou paramédicaux, il faut cependant noter la disparité territoriale de recours aux soins en raison de la densité variable des services de santé au sein du territoire et sans doute prendre en compte, la diminution progressive de la densité de l'offre. Les équipements de santé (services médicaux, paramédicaux et médico-sociaux) sont pour la plupart répartis sur 4 communes : Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage, Saint-Félicien et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Vu sa taille, le territoire est également dépendant d'équipements hospitaliers situés sur Valence, Romans, Saint Etienne et Lyon.

Le maintien de la quantité et de la qualité des services de santé passe à la fois par le soutien aux initiatives privées et publiques et par le déploiement des services à distance. Le renforcement des liens avec les équipements de santé disposant de plateaux techniques que l'on ne peut trouver sur le territoire est également une garantie pour la qualité de la santé des habitants du territoire. Enfin, la santé nécessitant une approche globale, les actions de prévention doivent être multipliées.

2. L'accès au logement pour toutes les générations et toutes les conditions de vie sera facilité grâce à des politiques garantissant la diversité des types de logements.

Le parc de résidences principales du territoire n'a cessé de croître depuis 1968, plus vite que la population corrélativement à la baisse constante du nombre de personnes par ménage. En 2020, le taux de logement social du territoire reste cependant faible (7,15%) malgré la sociologie de la population. Dans le cadre du PLH, il s'agit de veiller au développement d'une offre équilibrée et diversifiée de logements, y compris du logement social, permettant des parcours résidentiels permettant d'optimiser le parc de logements. Pour cela, le traitement des logements vacants fera l'objet d'actions spécifiques ainsi que les centres villes et centres bourgs facilitant le bien vivre des personnes peu mobiles.

3. La couverture des besoins pour les familles, la petite enfance et l'enfance en particulier sera diversifiée afin de garantir la satisfaction des différents types de besoins (garde, loisirs, parentalité, ...).

En 2021, le territoire compte 11 crèches collectives gérées par ARCHE Agglo ainsi que 2 crèches associatives. A cela s'ajoutent plus de 380 assistants maternels, un Relais Petite Enfance (RPE). Au-delà de ces services dont il faut maintenir le taux de couverture, des besoins apparaissent, quelquefois très spécifiques, qu'il s'agit de prendre en compte. Par ailleurs, sur un territoire comptant de nombreux parents pratiquant les déplacements pendulaires et subissant des formes de désynchronisation des temps professionnels et sociaux, la question de la parentalité devient pour certains parents un sujet capital. Face à ces situations, il

s'agit d'inventer, d'innover en proposant des solutions diverses permettant l'accès au plus grand nombre à ces services.

4. La coopération et la complémentarité des acteurs sociaux du territoire seront renforcées par des lieux d'échanges pluridisciplinaires et l'animation des réseaux d'acteurs.

ARCHE Agglo assure déjà un rôle de pilotage et de coordination pour la mise en synergie de l'ensemble des acteurs concourant au bien-être des enfants et des jeunes : associations, services municipaux, institutions œuvrant pour et avec les publics jeunes. La coopération territoriale est une garantie d'efficacité et d'efficience des services offerts. Elle doit s'organiser à la fois à l'échelle intercommunale mais aussi à celle des bassins de vie. La coopération doit donc permettre d'impulser et d'appuyer la mise en œuvre des politiques de la petite-enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité et plus généralement du cadre de vie. Elle doit aussi viser à coordonner les différentes actions au niveau des publics visés et au niveau territorial et faciliter la relation avec les acteurs institutionnels en charge de politiques connexes ou complémentaires tels que les Départements et les Caisses d'Allocations Familiales, y compris dans leur dimension contractuelle.

5. L'accessibilité aux services pour tous sera améliorée par une meilleure information, l'existence de services de mobilité nouveaux et le développement de services ressources accessibles depuis toutes les communes du territoire.

Les services existants s'adressent à des publics bien souvent captifs et laissent de côté des familles et des enfants qui en ont pourtant besoin, soulevant la question de l'équité d'accès aux services. ARCHE Agglo a mis en place en 2019 l'Espace Famille qui permet de centraliser les services petite enfance et enfance et surtout accueillir dans un lieu unique les demandes des familles. Cette organisation répond en partie aux besoins d'information et de coordination. Cependant, les solutions à la problématique de l'accessibilité questionnant l'efficacité des politiques publiques sont à la fois nombreuses et complexes : amélioration des conditions de mobilité, meilleure irrigation du territoire par les services en question,

« aller vers » les publics non touchés, amélioration de l'information, y compris par un meilleur usage des outils numériques, mobilisation des acteurs de terrain, notamment des communes, ...

6. L'attractivité du territoire pour la jeunesse sera améliorée, notamment par des actions spécifiques les concernant.

L'attractivité du territoire pour la jeunesse est un des enjeux majeurs d'ARCHE Agglo. L'améliorer passe par des actions de natures différentes : mobilité, insertion professionnelle et formation, innovation, ouverture, ... En complément d'autres objectifs poursuivis par le projet de territoire, les actions permettant aux jeunes de renforcer leur appartenance au territoire peuvent contribuer à son attractivité et à « l'envie d'y rester ou de revenir ». Cela passe par l'incitation à l'engagement bénévole, à la participation citoyenne... « Aller vers les jeunes » est indispensable pour permettre des engagements de natures différentes, de court ou long terme, dans des domaines différents, sociaux, écologiques, économiques, culturels... Le soutien de leurs initiatives est un signe de l'attention portée à la jeunesse sur le territoire.



7. Le vieillissement inéluctable de la population sera anticipé par la mise en place de services permettant le maintien à domicile, des formes d'habitat et de logement adaptées

La baisse du taux de natalité, la prolongation de l'espérance de vie et le recul du taux de mortalité entraînent, sur le territoire comme ailleurs, le vieillissement de la population. Plus la population âgée grandit et plus les besoins de soins de santé et en services spécifiques augmentent. Au regard de l'évolution de ces

besoins, l'autre priorité porte sur l'habitat et l'hébergement des personnes âgées. Tant du point de vue des coûts acceptables socialement que des souhaits des personnes elles-mêmes, il s'agit de diversifier les solutions en relation avec les différentes institutions et opérateurs concernés.

8. L'action culturelle contribuera au renforcement du sentiment d'appartenance au territoire.



La culture offre le moyen d'exprimer la créativité du territoire, de lui forger une identité propre et de renforcer ou de préserver le sentiment d'appartenance à la communauté. Les expériences culturelles offrent des occasions de loisirs, de divertissement, d'apprentissage et de partage d'expériences avec d'autres. Le territoire dispose à la fois d'équipements (ex. médiathèques, MJC,...) et d'événements culturels identifiés par les habitants, dont une partie repose sur un tissu associatif dynamique. Au regard du besoin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, l'action culturelle a donc une place importante. Pour ce faire et pour renforcer son efficacité, elle veillera à s'articuler avec les territoires voisins et avec les autres politiques publiques locales (tourisme, développement social, action économique, ...) et à faire vivre le territoire dans sa globalité et à l'échelle de chaque bassin de vie.

9. Le bien vivre étant un marqueur du territoire, il sera mesuré régulièrement en portant une attention particulière sur l'accessibilité des services, la participation et la satisfaction des usagers, la perception de la qualité de vie sur le territoire.

Se fixer des objectifs à atteindre est important, veiller à l'atteinte de ces objectifs l'est tout au-

tant. Parmi les cinq orientations du projet de territoire, le bien vivre sur ARCHE Agglo a une place particulière. Mesurer le bien vivre permettra de savoir si les conditions d'existence s'améliorent sur le territoire. Quelques indicateurs du bien vivre, pouvant notamment être inspirés de ceux retenus par l'OCDE dans le cadre de sa démarche de mesure du bien-être et du progrès dans 37 pays. Ces indicateurs pourront couvrir le bien vivre actuel, les inégalités et les ressources nécessaires au bien vivre futur. Le partage de ces informations permettra notamment d'alimenter les réflexions des instances de gouvernance du projet de territoire sur les inflexions à opérer sur les objectifs du projet de territoire.

La gouvernance

Le projet de territoire devient le cadre de référence des politiques publiques du bloc local. De nombreux acteurs ont apporté leur contribution pour construire un projet partagé et ambitieux. Ce projet n'est pas celui de la seule Communauté d'Agglomération mais celui des communes et de tous les acteurs qui en partagent les objectifs.

C'est pourquoi la mise en œuvre de ce projet repose aussi sur l'engagement de chacun, la Communauté d'Agglomération y prenant sa part. Il comporte une forte dimension collective, les projets des uns concourant au succès ou à l'efficacité des autres.

Son pilotage s'inscrit dans la continuité de son élaboration : participatif tout en étant clair sur les niveaux de décision.

Les instances de pilotage politique, technique et citoyenne

Le schéma de gouvernance du projet de territoire s'organise autour de quelques instances clés représentant les dimensions politique, technique et citoyenne du territoire :

- **Le Comité de pilotage (Copil)** constitué dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire est l'instance de pilotage de la mise en œuvre du projet. Il est composé de représentants du bureau de l'Agglomération, du Directeur Général des Services, des directeurs de pôles et de deux membres volontaires du Conseil de Développement.
- **Le Conseil des Maires** est l'instance pivot de la gouvernance politique du projet de territoire facilitant ainsi l'articulation des politiques locales et communautaires.
- **Le Comité de Direction (Codir)** assure une revue régulière des politiques et des actions menées par les services afin de s'assurer de la cohérence entre elles et avec le projet de territoire. Pour assurer la transversalité du suivi du projet, un(e) chargé(e) de mission est désigné(e).
- La concertation avec la société civile s'organise à deux niveaux :
 - **Le Conseil de Développement (Codev)** est l'instance de concertation privilégiée avec la société civile. Des missions particulières pourront lui être confiées en fonction des besoins. Participant au Copil, ses représentants sont associés au pilotage du projet de territoire.
 - **Les habitants et acteurs socio-économiques** du territoire pourront être consultés de façon ad hoc sur des sujets particuliers touchant différents aspects du projet de territoire.

Le suivi et l'évaluation du projet de territoire

Un suivi et une évaluation sont mis en place afin de veiller au fil du temps à l'atteinte progressive des objectifs fixés.

La démarche de suivi/évaluation vise à :

- **Assurer un suivi permanent de la cohérence des actions de l'Agglomération et des communes avec le projet de territoire** ; le projet de territoire constituant l'horizon vers lequel les élus souhaitent orienter l'agglomération. Certains des objectifs fixés étant ambitieux, il sera nécessaire de faire le point régulièrement.
- **Être en veille sur l'évolution du territoire** par le suivi de quelques indicateurs pertinents afin, le cas échéant, de réajuster les objectifs du Projet de territoire.
- **Suivre les résultats essentiels produits par les actions** grâce à un ou deux indicateurs par objectif stratégique.
- **Réaliser un bilan annuel de l'avancée du projet de territoire** : chaque année, un séminaire réunissant les acteurs impliqués aura lieu pour tirer les enseignements et mettre en évidence les succès mais également les freins à la mise en œuvre du projet. Des préconisations d'ajustement des objectifs ou des actions pourront être proposées au Comité de Pilotage et au Conseil des Maires.

Notes

Charte de territoire **2022-2040**